

TOME 4

validé le 15 septembre 2017

Document d'objectifs

PAYS DE BRAY HUMIDE
FR 2300131

L'essentiel
du Docob



SOMMAIRE

LE SITE NATURA 2000 « PAYS DE BRAY HUMIDE »	3
LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU SITE « PAYS DE BRAY HUMIDE ».....	4
LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	4
LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	10
1. Le Triton crêté.....	10
2. Les chauves-souris	10
3. Les insectes.....	10
4. Les espèces piscicoles	10
LES ACTIVITES HUMAINES SUR LE SITE.....	11
A. L'URBANISME	11
B. L'ACTIVITE AGRICOLE	11
C. L'ACTIVITE FORESTIERE	12
D. LES ACTIVITES CYNEGETIQUES	12
E. L'ACTIVITE PISCICOLE	12
F. L'INDUSTRIE, L'ARTISANAT ET LES CARRIERES	13
G. LE TOURISME ET LES ACTIVITES DE LOISIRS ET DE DECOUVERTE	13
H. LES TRANSPORTS.....	13
L'EVALUATION DU PRECEDENT DOCOB	14
LES OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 DU PAYS DE BRAY HUMIDE.....	15
LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OPERATIONNEL DU SITE	15
LES INDICATEURS DE SUIVI DES OBJECTIFS.....	18
LES PROPOSITIONS DE MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS.....	19
LES EVALUATIONS D'INCIDENCES.....	20
LE CONTRAT NATURA 2000.....	19
LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC).....	19
LA CHARTE.....	19
LA CONCERTATION	20
L'ANIMATION.....	20

Suivi administratif

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie – Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime

Maître d'ouvrage

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray

Président du comité de pilotage

Philippe DION, élu en charge de la commission environnement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction/Coordination : Fanny BALAY, chargée de mission Natura 2000, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray

Cartographie : Anne VADCARD et Fanny BALAY, respectivement technicienne SIG et chargée de mission Natura 2000, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray

Contribution aux diagnostics écologiques et socio-économiques : Association Rurale Brayonne pour le Respect de l'Environnement (ARBRE) ; Bureau d'études Alise Environnement ; Bureau d'études Studeis ; Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPFN) ; Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de Seine-Maritime ; Conseil Départemental de Seine-Maritime ; Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) ; Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie (CENHN) ; Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime ; Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt (DRAAF) de Normandie ; Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie ; Fédération des chasseurs de Seine-Maritime ; Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA) ; Groupe Mammalogique Normand (GMN) ; Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) ; Observatoire Batracho-Herpétologique de Normandie (OBHEN) ; Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie (OBHN) ; Office Insectes Environnement (OPIE) ; Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) de Seine-Maritime ; Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Bray.

Validation scientifique et relecture du document d'objectif : DREAL Normandie, DDTM de Seine-Maritime, CRPF de Normandie

Référence bibliographique : PETR du Pays de Bray, BALAY F., 2016. Document d'objectifs du site Natura 2000 « Pays de Bray humide ». Neufchâtel-en-Bray, 2016, 4 tomes.

LE SITE NATURA 2000 « PAYS DE BRAY HUMIDE »

Natura 2000 est un programme européen de conservation des espaces naturels issu des Directives « Habitats » et « Oiseaux ». Ce programme prévoit la constitution d'un réseau de sites sur l'ensemble du territoire européen. Ces sites sont choisis et désignés parce qu'ils abritent des habitats naturels et des espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire (listés dans les annexes des deux Directives), c'est-à-dire qu'ils sont devenues rares ou menacés à l'échelle européenne.

Les deux Directives européennes fixent une obligation de résultats aux Etats membres mais laissent le choix des moyens. Pour atteindre l'objectif de conservation des habitats naturels et des espèces, la France a choisi de privilégier la voie de la concertation et de la contractualisation. Depuis 2011, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray est opérateur du site Natura 2000 « Pays de Bray humide ». À ce titre, il est chargé de mener à bien la concertation avec les acteurs locaux (habitants, usagers, élus, professionnels, experts scientifiques, administrations, associations...) réunis au sein du comité de pilotage. Le Document d'Objectifs (DOCOB) est le fruit de cette réflexion concertée. Le premier DOCOB a été élaboré en 2005. Ce document est une synthèse de la révision de ce premier DOCOB.

Le site du Pays de Bray humide occupe le fond de la boutonnière du Pays de Bray entre Forges-les-Eaux au nord-ouest et Gournay-en-Bray au sud-est. Le site couvre 3 332 hectares et concerne 30 communes de Seine-Maritime et 5 communautés de communes. Toutes ces communes sont incluses dans le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Bray, structure animatrice du site.

- Les secteurs forestiers sont principalement répartis sur les Bois de l'Abbaye, de Léon et de l'Epiney au nord-ouest de Forges-les-Eaux, et sur le Bois de Bellozanne et la forêt de Bray au sud-est. Ces massifs couvrent environ 500 hectares, soit un peu plus de 15% de la superficie du site. Il s'agit majoritairement de forêts privées. Les peuplements feuillus y sont majoritaires.
- Les secteurs agro-pastoraux couvrent un peu plus de 2 700 hectares, soit près de 85% de la superficie totale du site. Il s'agit aux deux tiers de prairies. Les secteurs agro-pastoraux sont en majeure partie gérés par les agriculteurs.

Au centre de la « boutonnière », affleurent des substrats du crétacé inférieur et du jurassique supérieur, composés d'argiles et de sables acides. En raison de la nature peu perméable du sol et du relief peu marqué, le fond de la « boutonnière » est un secteur naturellement mal drainé et les sols peuvent y être gorgés d'eau en permanence.

Ce contexte pédo-climatique particulier favorise la présence de milieux humides et pauvres en éléments nutritifs. Parmi les habitats répertoriés à l'annexe I de la Directive « Habitats », le site abrite notamment des prairies et des tourbières.

Le site abrite également une importante population de tritons crêtés, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive. Avec ses nombreuses mares réparties dans un bocage humide de qualité, le site réunit les conditions de vie favorables au maintien de l'espèce.

La présence du Triton crêté justifie l'étendue du zonage. Sa préservation dépend, entre autres, des possibilités de connexion entre populations.

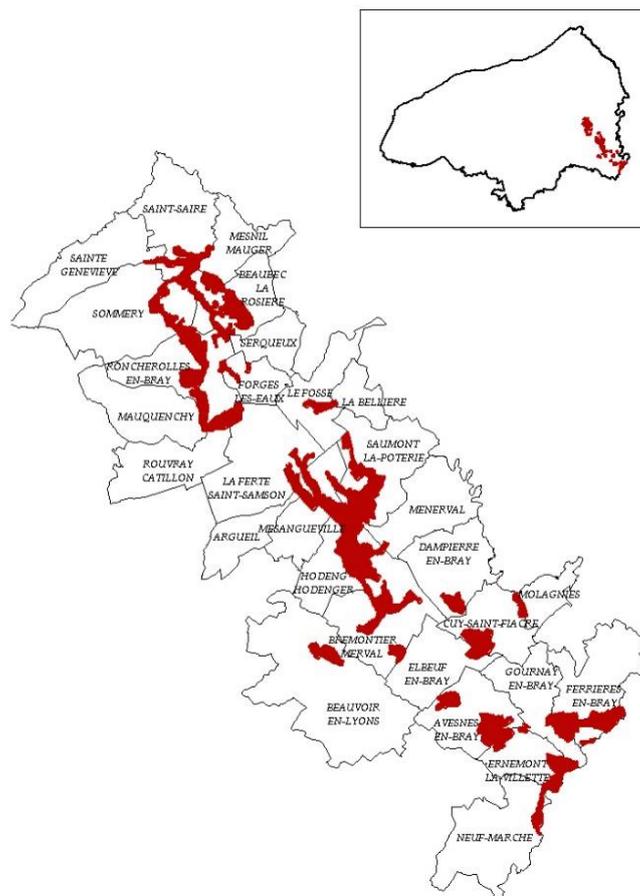


Figure 1 : Carte du site Natura 2000 du Pays de Bray humide

LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU SITE « PAYS DE BRAY HUMIDE »

Le diagnostic écologique présenté ci-après est la synthèse d'études conduites sur le site du Pays de Bray humide entre 2011 et 2014.

Comme pour le premier document d'objectifs, le site a été scindé en deux grands ensembles dont l'étude a été confiée à deux intervenants différents :

→ Le secteur agro-pastoral a été étudié par le bureau d'études Alise environnement en 2011 et 2012

→ Le secteur forestier a été étudié par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie en 2014

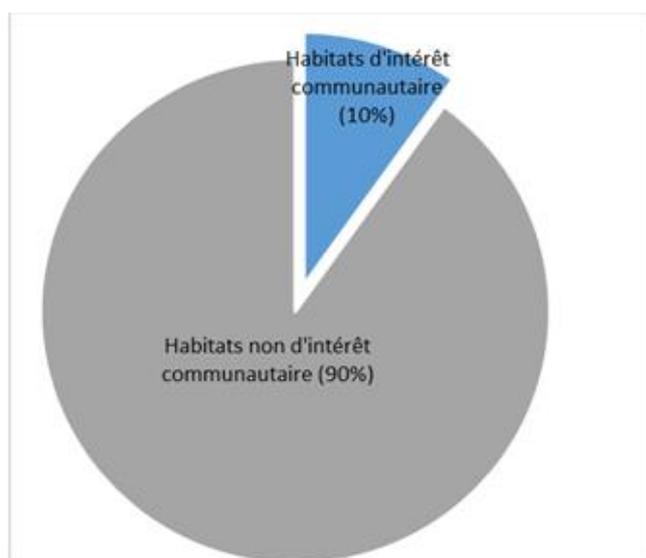


Figure 2: Répartition des habitats naturels présents sur le site Natura 2000 « Pays de Bray humide »

Ces données traduisent bien l'intérêt écologique du site qui compte près de 383 hectares, soit 10% de sa surface en habitats d'intérêt communautaire. Ces derniers doivent être maintenus ou rétablis dans un état de conservation favorable conformément à l'article 2 de la Directive Habitats.

Habitats d'intérêt communautaire : Habitats inscrits dans l'annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore » pour leur intérêt au niveau européen et permettant la désignation d'un site dans le réseau Natura 2000.

Espèces d'intérêt communautaire : Espèces inscrites dans l'annexe II de la Directive « Habitat, Faune, Flore » pour leur intérêt au niveau européen et permettant la désignation d'un site dans le réseau Natura 2000.

Le premier document d'objectifs avait pour vocation de servir de référence pour de prochains inventaires. Cependant, l'état de conservation des habitats et des espèces n'ayant pas toujours été évalué, il est difficile à ce jour d'effectuer des comparaisons avec les premiers inventaires réalisés et donc de suivre l'évolution de tous les habitats et espèces.

LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

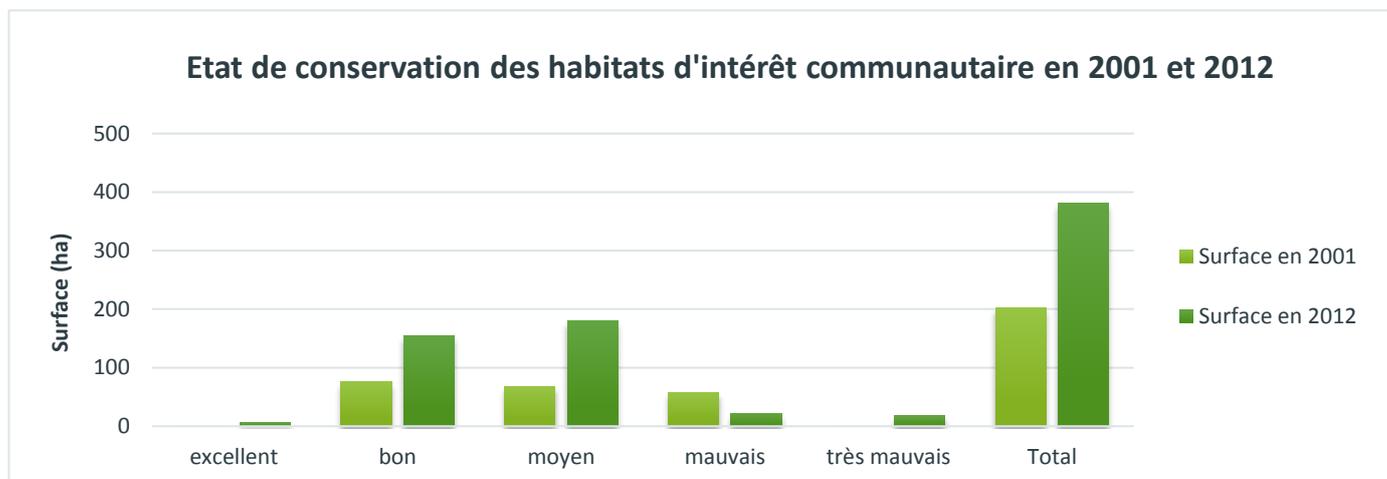


Figure 3 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire évalués

Habitats	Surface	% site	Principales caractéristiques	Principales espèces indicatrices	Menaces potentielles	
Habitats aquatiques	3150-2 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	0,001 ha	0%	Au sein de mares généralement peu profondes, dominées par une végétation libre flottant entre deux eaux ou à proximité du fond. Une seule mare à Brémontier-Merval, dans un bon état de conservation.	Lentille à trois lobes (<i>Lemna trisulca</i>) Riccia flottante (<i>Riccia fluitans</i>) Utriculaires (<i>Utricularia sp.</i>) Cératophylles (<i>Ceratophyllum sp.</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Envasement - Hypertrophisation/eutrophisation - Surcharges piscicoles - Colonisation par des espèces exogènes (écrevisse américaine, jussies...) - Pollution des eaux
	3150-3 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	4,70 ha	0,14%	Au sein de mares aux eaux stagnantes à légèrement fluentes, généralement peu profondes (< à 1 m), peu polluées et moyennement riche à riche en nutriments. Plusieurs mares sur le site, dans un bon état de conservation.	Lentille à trois lobes (<i>Lemna trisulca</i>) Lenticule à plusieurs racines (<i>Spirodela polyrhiza</i>) Petite Lentille d'eau (<i>Lemna minor</i>) Lentille d'eau naine (<i>Wolffia arrhiza</i>)	
	3150-4 : Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	0,24 ha	0,01%	Eaux stagnantes à légèrement fluentes, peu profondes (< à 1m), moyennement riches à très riches et avec un pH neutre à basique. Au sein de plusieurs fossés répartis sur l'ensemble du site dans un bon état de conservation.	Petite Lentille d'eau (<i>Lemna minor</i>) Lentille à trois lobes (<i>Lemna trisulca</i>) Lenticule à plusieurs racines (<i>Spirodela polyrhiza</i>) Lentille d'eau naine (<i>Wolffia arrhiza</i>) Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>) Potamot nageant (<i>Potamogeton natans</i>)	
Habitats agro-pastoraux	6230* : Formation herbeuse à nardus dégradée	17,86 ha	0,54%	Considéré comme éteint sur l'ensemble des sites Natura 2000 de l'ex Haute-Normandie et fortement menacé dans tout le domaine atlantique français. Quelques zones relictuelles conservent des cortèges fragmentaires de cet habitat sur le site. Souvent présent en pente, il affectionne les sables acides, souvent peu éloignés de la nappe et soumis à une forte humidité hivernale.	Nard raide (<i>Nardus stricta</i>) Jasione des montagnes (<i>Jasione montana</i>) Ornithope délicat (<i>Ornithopus perpusillus</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des pratiques agro-pastorales (intensification des pratiques, déprise...)
	4010-1 : Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles	0,20 ha	0,01%	Se développe sur sols tourbeux ou para-tourbeux et sur substrats pauvres et acides. Situations variées mais généralement ensoleillées. Présent en mosaïque à Ferrières-en-Bray, en bon état de conservation.	Bruyère à quatre angles (<i>Erica Tetralix</i>) Ajonc nain (<i>Ulex minor</i>) Bruyère commune (<i>Calluna vulgaris</i>) Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux d'alimentation - Intensification des pratiques sur les secteurs agro-pastoraux et forestiers - Drainage conduisant à l'assèchement - Dynamique naturelle de boisement - Extension de l'urbanisation - Creusement de plans d'eau, remblais...

Habitats	Surface	% site	Principales caractéristiques	Principales espèces indicatrices	Menaces potentielles	
Habitats agro-pastoraux	6410-13 : Prairies à molinie sur calcaire et argile - prés humides, bas-marais et moliniaies landicoles acidiphiles atlantiques	108,51 ha	3,27%	Formation herbacée haute et dense présentant une grande variabilité selon le mode de gestion. Présent sur sols sableux, argileux ou para-tourbeux peu perméables et pauvres en nutriments. Principalement localisé dans les dépressions humides engorgées d'eau une bonne partie de l'année. Dans son état de conservation optimal, habitat réparti sur l'ensemble du site, plus particulièrement sur le haut du bassin de la Mésangueville et aux environs de Gournay-en-Bray. Présence de l'habitat dans des variantes appauvries, également en mosaïque avec des mégaphorbiaies dans les zones de déprise.	Selon le degré d'hygrophilie et le type de gestion : Jonc à tépales aigus (<i>Juncus acutiflorus</i>) Jonc aggloméré (<i>Juncus conglomeratus</i>) Petite douve (<i>Ranunculus flammula</i>) Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>) Ecuelle d'eau commune (<i>Hydrocotyle vulgaris</i>) Jonc bulbeux (<i>Juncus bulbosus</i>) Bruyère commune (<i>Calluna vulgaris</i>) Bruyère à quatre angles (<i>Erica tetralix</i>) Agrostide des chiens (<i>Agrostis canina</i>) Laïches (<i>Carex panicea</i> et <i>ovalis</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Eutrophisation locale des prairies (amendements, épandages...) - Changement d'usage des prairies (déprise) - Drainage qui conduit à l'assèchement des prairies - Dynamique naturelle (boisement) - Plantation de feuillus (peupliers notamment) - Extension de l'urbanisation - Creusement de plans d'eau...
	6430-1 : Mégaphorbiaies mésotrophes colinéennes	6,18 ha	0,19%	Assez bien représenté au sein du site. Présent soit seul, soit en mosaïque avec d'autres habitats (cariçaies, prairies hygrophiles...), plutôt sur des secteurs ensoleillés mais il peut également se maintenir en sous-bois. Sur le site, en bon état de conservation.	Cirse maraîcher (<i>Cirsium oleraceum</i>) Reine-des-près (<i>Filipendula ulmaria</i>) Valériane rampante (<i>Valeriana repens</i>) Angélique des bois (<i>Angelica sylvestris</i>) Scirpe des bois (<i>Scirpus sylvaticus</i>) Epilobe à quatre angles (<i>Epilobium tetragonum</i>) Salicaire commune (<i>Lythrum salicaria</i>) Populage des marais (<i>Caltha palustris</i>) Epiaire des bois (<i>Stachys sylvatica</i>) Grande ortie (<i>Urtica dioica</i>) Vesce craque (<i>Vicia cracca</i>) Pâturin commun (<i>Poa trivialis</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'agriculture intensive - Plantation de peupliers - Aménagements hydrauliques amenant une réduction voire une suppression des inondations dans le lit majeur des cours d'eau - Colonisation par des espèces végétales invasives (<i>Reynoutria japonica</i>, <i>Buddleja davidii</i>, <i>Solidago canadensis</i>, <i>Solidago gigantea</i>, <i>Aster lanceolatum</i>...); - Eutrophisation de l'eau (liée aux divers rejets, aux cultures de bords de cours d'eau avec utilisation d'engrais, etc.)...
	6430-4 : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	4,30 ha	0,13%	Assez bien représenté au sein du site. Présent seul ou en mosaïque avec d'autres habitats sur des alluvions, limons ou tourbes minéralisées et sur un sol neutre à basique, riche en substances nutritives (azote notamment) et soumis à de brèves inondations périodiques, surtout hivernales. En bon état de conservation sur le site.	Epilobe à grandes fleurs (<i>Epilobium hirsutum</i>) Liseron des haies (<i>Calystegia sepium</i>) Reine-des-près (<i>Filipendula ulmaria</i>) Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>) Consoude officinale (<i>Symphytum officinale</i>) Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des pratiques agro-pastorales (fauche, fertilisation...) - Plantation de peupliers - Aménagements (correction des rivières, réductions des lits majeurs, empierrement des rives...) - Colonisation par des espèces végétales invasives

Habitats	Surface	% site	Principales caractéristiques	Principales espèces indicatrices	Menaces potentielles	
Habitats agro-pastoraux	6510-4 : Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes mésohygrophiles	101,87 ha	3,06%	Présent dans les vallées, sur des sols alluviaux à bonne minéralisation et parfois sur des sols marneux. Assez bien représenté au sein du site et notamment aux alentours du bassin de Gournay-en-Bray (Ernemont-la-Villette, Avesnes-en-Bray...). Etat de conservation moyen à bon sur le site.	Berce commune (<i>Heracleum sphondylium</i>) Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>) Brome fausse orge (<i>Bromus hordeaceus</i>) Orge faux seigle (<i>Hordeum secalinum</i>) Avoine dorée (<i>Trisetum flavescens</i>) Centaurée jacée (<i>Centaurea jacea</i>) Œnanthe intermédiaire (<i>Oenanthe silaifolia</i>) Fétuque des prés (<i>Festuca pratensis</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Modifications de ses usages : traitement en pâture, retournement pour mise en culture (plantation de maïs notamment), boisement, exploitation en gravières des alluvions grossières... - Fertilisation et/ou pâturage intensif susceptibles de faire évoluer cet habitat vers des formations de moindre intérêt
	6510-7 : Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	2,37 ha	0,07%	Présent en fonds de vallées ou de versants, sur des milieux variés mais marqués par l'eutrophisation de la végétation prairiale. Peu représenté au sein du site, sur les communes de Molagnies, Le Fossé et Cuy-Saint-Fiacre. Etat de conservation bon sur le site.	Berce commune (<i>Heracleum sphondylium</i>) Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>) Brome fausse orge (<i>Bromus hordeaceus</i>) Rumex à feuilles obtuses (<i>Rumex obtusifolius</i>) Avoine dorée (<i>Trisetum flavescens</i>) Oseille crépus (<i>Rumex crispus</i>) Brome à grappes (<i>Bromus racemosus</i>)	
	7110*-1 : Végétation des tourbières hautes actives	1,59 ha	0,05%	Situé dans des zones saturées en eau en permanence et dans lesquelles les débris végétaux s'accumulent sans parvenir à se décomposer pour former la tourbe. Peu représenté en secteur agro-pastoral sur le site mais présent sur deux communes : Ferrières-en-Bray et Beaubec-la-Rosière. Etat de conservation moyen sur le site.	Sphaignes (<i>Sphagnus</i> sp.) Bruyère à quatre angles (<i>Erica Tetralix</i>) Rossolis à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i>) Linaigrette à feuille étroite (<i>Eriophorum angustifolium</i>) Canneberge (<i>Vaccinium oxycoccos</i>) Laîche en étoile (<i>Carex echinata</i>) Ajonc nain (<i>Ulex minor</i>) Laîche brune (<i>Carex nigra</i>) Hydrocotyle vulgaire (<i>Hydrocotyle vulgaris</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Drainage - Pollutions des eaux d'alimentation de la tourbière - Accélération du processus de boisement (dynamique spontanée de boisement) - Apport de déchets - Apparition d'espèces ligneuses concurrentielles, entraînant l'assèchement de la tourbière par évapotranspiration
	7120-1 : Végétation dégradée des tourbières hautes actives susceptibles de restauration	1,34 ha	0,04%	Situé dans des zones saturées en eau en permanence et dans lesquelles les débris végétaux s'accumulent sans parvenir à se décomposer pour former la tourbe. Peu représenté en secteur agro-pastoral sur le site mais présent sur deux communes : Sommery et Saint-Saire. Etat de conservation mauvais sur le site.	Sphaignes (<i>Sphagnus</i> sp.) Bouleau pubescent (<i>Betula pubescens</i>) Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>) Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>) Saule à feuilles d'olivier (<i>Salix atrocinerea</i>) Bourdainne (<i>Frangula alnus</i>) Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>) Jonc epars (<i>Juncus effusus</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Drainage - Plantations (feuillus...) - Pollutions et eutrophisations des eaux engendrant une dégradation du groupement initial des tourbières et une banalisation de la flore

Habitats	Surface	% site	Principales caractéristiques	Principales espèces indicatrices	Menaces potentielles	
8220-13 : Falaises eu-atlantiques siliceuses	0,77 ha	0,02%	Inféodé aux murs et rochers acides, exceptionnel dans le domaine atlantique français, hors massif armoricain. Une seule station sur Ferrières-en-Bray en bordure d'un chemin creux. Bon état de conservation sur le site.	Ombilic rupestre ou Nombril-de-Vénus (<i>Umbilicus rupestris</i>) Polypode commun (<i>Polypodium vulgare</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Envahissement par les espèces de l'ourlet nitrophile - Risque de destruction en cas d'aménagement ou d'élargissement du chemin 	
Habitats forestiers	7110* : Tourbières hautes actives - tourbières acides à Sphaignes	0,55 ha	0,02%	Situés dans des zones saturées en eau en permanence et dans lesquelles les débris végétaux s'accumulent sans parvenir à se décomposer pour former la tourbe. Sur le site, ces habitats sont caractérisés par une alimentation en eaux acides, pauvres en éléments minéraux.	Sphaignes (<i>Sphagnus</i> sp.) Bruyère à quatre angles (<i>Erica Tetralix</i>) Rossolis à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i>) Linaigrette à feuilles étroites (<i>Eriophorum angustifolium</i>) Canneberge (<i>Vaccinium oxycoccos</i>) Laïche en étoile (<i>Carex echinata</i>) Ajonc nain (<i>Ulex minor</i>) Laïche brune (<i>Carex nigra</i>) Hydrocotyle vulgaire (<i>Hydrocotyle vulgaris</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Drainage - Pollutions des eaux d'alimentation de la tourbière - Accélération du processus de boisement (dynamique spontanée de boisement) - Apport de déchets - Apparition d'espèces ligneuses concurrentielles, entraînant l'assèchement de la tourbière par évapotranspiration
	7120 : Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2,68 ha	0,08%	En cas d'assèchement du milieu, évolution vers l'habitat de tourbières hautes dégradées se traduisant notamment par l'envahissement par la Molinie. Sur le site, faible représentation en tant que telles des tourbières hautes actives, plus souvent présentes en mosaïque avec les tourbières boisées tout comme les tourbières hautes dégradées. Globalement, 27% de la surface forestière est occupée par les complexes tourbeux. Ils constituent à ce titre un ensemble unique et remarquable en Seine-Maritime.	Sphaignes (<i>Sphagnus</i> sp.) Bouleau pubescent (<i>Betula pubescens</i>) Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>) Bourdaie (<i>Frangus alnus</i>) Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>) Fougère femelle (<i>Athyrium filix-femina</i>) Polystic dilaté (<i>Dryopteris carthusiana</i>)	
	91D0* : Tourbières boisées - boulaies pubescentes tourbeuses de plaine	24,86	0,75%		Bouleau pubescent (<i>Betula pubescens</i>) Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>)	
	91D0*&7110*	13,04 ha	0,39%		Bouleau pubescent et espèces des deux habitats (7110* et 7120)	
	91D0*&7120	64,36 ha	1,93%			

Habitats	Surface	% site	Principales caractéristiques	Principales espèces indicatrices	Menaces potentielles	
Habitats forestiers	91E0* : Forêts alluviales résiduelles - Aulnaies à hautes herbes	23,35 ha	0,70%	Formations dominées par l'Aulne glutineux, installées sur des sols très riches en humus. Sur le site, localisées en bordure de cours d'eau, dans des secteurs inondables en fond de vallon ou au niveau des sources. C'est l'un des habitats forestiers les mieux représentés sur le site, morcelé sur l'ensemble des secteurs. Bon état de conservation sur le site.	Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) Bouleau pubescent (<i>Betula pubescens</i>) Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>) Bourdaie (<i>Frangus alnus</i>) Groseille rouge (<i>Ribes rubrum</i>) Laïches (<i>Carex acutiformis</i> et <i>Carex paniculata</i>) Eupatoire chanvrine (<i>Eupatorium cannabinum</i>) Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>) Morelle douce-amère (<i>Solanum dulcamara</i>) Angélique des bois (<i>Angelica sylvestris</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du régime hydrique - Transformation des peuplements avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat - Sensible aux modes de gestion des cours d'eau
	9120 : Hêtraie-Chênaie collinéenne à Houx	1,99 ha	0,06%	Formation caractéristique des forêts acidiphiles du nord-ouest de la France. Présente de manière très ponctuelle sur le site tandis que l'habitat forme des faciès importants sur d'autres sites Natura 2000 en Haute-Normandie. Bon état de conservation sur le site.	Houx (<i>Ilex aquifolium</i>) Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>) Bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i>) Fougère-Aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>) Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>) Hypne (<i>Hypnum ericetorum</i> et <i>Scleropodium purum</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Aggravation possible de l'acidification - Engorgement de certains sols
	9190 : Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> - chênaies pédonculées à molinie bleue	2,14 ha	0,06%	Formations caractéristiques des sols acides, pauvres, engorgés en surface. Peuplements dominés par les bouleaux et le Chêne pédonculé. Présence de Sphaignes en sous-bois. Habitat identifié très ponctuellement sur le site (dans le Bois de Bellozanne) et dans un état de conservation moyen.	Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) Bouleaux (<i>Betula</i> sp.) Sphaignes (<i>Sphagnus</i> sp.)	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du peuplement, notamment par enrésinement - Modification de régimes hydriques
TOTAL	383 ha	11,5%				

Entre 2001 et 2012, la tendance se poursuit : la majorité des habitats d'intérêt communautaire recensée est dans un état de conservation dégradé. Certains habitats ont même totalement disparu en contexte agro-pastoral (3140 et 3110). A l'inverse d'autres habitats non cartographiés en 2001 (référentiel plus abouti en 2012) ont été cartographiés (3150 et 6430).

LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. LE TRITON CRETE

Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) est un amphibien d'assez grande taille (13 à 17 cm de longueur totale). Il est de couleur brun/gris et sa face ventrale est jaune à orangé avec de grandes taches noires. Seul le mâle présente une crête dentée et développée en période nuptiale. L'espèce est en nette régression sur le site (ancien bastion de l'espèce). Certaines mares signalées en 1998 lors de l'élaboration du premier DOCOB n'ont pas été retrouvées (comblement, urbanisation...).



2. LES CHAUVES-SOURIS

Deux espèces de chauves-souris, le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) sont signalées sur le site, notamment dans le Bois de l'Épinay (ENS) et sur la commune de Ferrières-en-Bray.



Philippe SPIROUX

3. LES INSECTES

Le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) a été repéré sur 3 communes du site (Saint-Saire, Sommary, Roncherolles). Cette espèce saproxylophage (dont les larves vivent dans le bois mort ou les arbres creux) est potentiellement présente dans tous les boisements relativement âgés du site, voire dans certaines vieilles haies arborées.



L'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*) a été localisé dans des fossés sur la commune de Ferrières-en-Bray. Le bastion de cette population compte plus de 1000 individus. Cette espèce de zygoptère, inféodée aux milieux aquatiques, peut être observée lors de sa période de vol de mai à août et se nourrit de petits insectes.

4. LES ESPECES PISCICOLES

Deux espèces de poissons, le **Chabot** (*Cottus gobio*) et la **Lamproie de Planer** (*Lampetra planeri*), ainsi qu'une espèce de crustacé, l'**Ecrevisse à pattes blanches** (*Austroptamobius pallipes*) sont présentes dans certains cours d'eau du site Natura 2000 « Pays de Bray humide ».

ENJEUX

Habitats de reproduction : de mars à août, le Triton crêté utilise les mares ainsi que tous les micro-habitats aquatiques disponibles (fossés, ruisseaux, gouilles, ornières forestières, fonds de prairies longuement inondés). Il est donc notamment menacé par la destruction de ces habitats : assèchement des zones humides, comblement de mares...

Habitats terrestres et corridors de déplacement : pendant sa phase de vie terrestre, il a besoin d'abris et vit essentiellement dans les haies et les espaces boisés. Avec les prairies, ces habitats sont également utilisés pour ses déplacements. Il est donc sensible à toute destruction des haies, aux produits phytosanitaires (stérilité, réduction des ressources alimentaires...), à l'urbanisation et à la mise en culture de prairies. Sensible à la consanguinité, le maintien des échanges génétiques entre mares est indispensable à la survie de la population brayonne.

ENJEUX

Les chauves-souris sont notamment menacées par des dérangements et destructions de gîtes d'été (aménagement de combles, restauration de toitures, travaux d'isolation...), par le développement des éclairages publics, la pollution par pesticides ainsi que la modification des milieux propices à la chasse (retournement de prairies, arrachage de haies, fermeture des milieux...).

ENJEUX

En zone agricole peu forestière, l'élimination des haies arborées pourrait représenter une menace pour l'espèce.

ENJEUX

Comme la majorité des odonates, l'espèce est sensible aux perturbations de son habitat (fauchage, curage des fossés, piétinement...), à la qualité de l'eau (pollutions agricoles, industrielles et urbaines) et à la durée de l'ensoleillement du milieu (fermeture, atterrissement).

ENJEUX

Espèces très sensibles à la qualité des milieux, elles peuvent être menacées par une pollution de l'eau, une modification des paramètres du milieu (ralentissement de la vitesse du courant, colmatage des fonds...), des travaux ou ouvrages dans le lit du cours d'eau.

LES ACTIVITES HUMAINES SUR LE SITE

L'URBANISME

En 2015, d'après les données de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie, 13 communes sur 30 ne disposent d'aucun document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou carte communale). Elles sont ainsi soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

La carte communale délimite uniquement les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés. Contrairement au PLU, elle ne peut pas réglementer de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles (types de constructions autorisées, densités, aspect des constructions, stationnement, espaces verts, ...). De plus, elles ne peuvent pas contenir d'orientations d'aménagement ; c'est le RNU qui s'applique.

ENJEUX

Le territoire du site Natura 2000 présente encore des communes sans document de planification. Ces dernières, soumises au RNU, présentent alors une urbanisation « au coup par coup ». L'élaboration d'un document d'urbanisme, outre la réflexion globale sur le projet du territoire, permet de maîtriser et de gérer le cadre de vie et les paysages, en organisant le développement dans l'espace et dans le temps. La mise en œuvre d'un tel plan permet alors de concilier les différents usages et affectations de l'espace.

Le code de l'urbanisme impose que les enjeux de préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire soient pris en compte lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme. Ces documents pourront notamment localiser et classer les zones sensibles en zone « N », afin de marquer leur caractère exceptionnel et éviter la constructibilité au maximum.

L'ACTIVITE AGRICOLE

Le secteur agricole occupe une place importante dans l'économie locale : les exploitants agricoles représentent 7% des emplois totaux du territoire. Malgré une baisse importante du nombre d'exploitations (-55 % depuis 1988), on comptait en 2002 encore 555 sièges d'exploitation sur les communes du site. Entre 2000 et 2010 le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 15 % (source : RGA 2000 et 2010).

Fortement tournés vers l'élevage, puisque la quasi-totalité des exploitations possède un cheptel bovin, les systèmes sont aussi typiquement herbagers sur le Pays de Bray humide. Les élevages du site sont principalement des bovins laitiers, des bovins

allaitants et des ovins. Des élevages de volailles et de porcins sont également présents, mais de façon plus anecdotique.

La surface moyenne en herbe (prairies permanentes et temporaires) est de 74,9 ha, elle représente 61 % de la SAU moyenne des exploitations.

Les filières lait et viande sont les deux principales filières en Pays de Bray. Le lait produit sur le territoire est essentiellement collecté par des entreprises localisées dans la région, alors que plus de la moitié des animaux sont abattus en dehors de la région.

Quelques structures d'agrotourisme sont présentes, en quantité limitée, sur le secteur ainsi que trois Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) : le fromage de neufchâtel, également AOP (Appellation d'Origine Protégée), le Calvados et le Pommeau de Normandie.

L'Agriculture Biologique (AB) est également présente, mais de façon très minoritaire, de la même façon que dans le reste de l'ex Haute-Normandie. L'Agriculture Biologique représente en effet 1% de la SAU de l'ancienne région. Néanmoins, deux tiers des élevages certifiés AB sur ce territoire sont situés dans le Pays de Bray.

ENJEUX

L'agriculture, très présente sur le territoire, participe de façon importante à l'économie du territoire à travers la création d'emplois, mais également à travers l'entretien des chemins de randonnée et du paysage bocager. Le maintien de cette activité, notamment de l'élevage, est donc primordiale pour le territoire d'un point de vue économique, social mais également environnemental par l'entretien du patrimoine naturel brayon.

La fin des quotas, la réforme de la PAC, la pérennité des entreprises en amont et en aval des filières, dont certains producteurs dépendent fortement (coopératives, abattoirs...), et le développement de l'urbanisme, sont autant de facteurs susceptibles de menacer l'équilibre économique et donc la survie de certaines exploitations agricoles du Pays de Bray.

L'ACTIVITE FORESTIERE

Le site compte environ 500 hectares de forêts soit 15% de la superficie du site : 483 ha en forêts privées, 9 ha en forêts communales et 0,71 ha en forêt domaniale. Ces forêts sont réparties en deux grands ensembles boisés : au nord-ouest de Forges-les-Eaux (Bois Léon, Bois de l'Epinay et Bois de l'Abbaye) et au sud-est de Forges-les-Eaux (Bois de Bellozanne et Forêt de Bray).

Parmi les 483 hectares de forêts privées, près de 364 ha font l'objet d'un Document de Gestion Durable (DGD) soit 14 DGD. Les forêts domaniales disposent toutes d'un document d'aménagement au sein du Pays de Bray.

Les peuplements feuillus sont majoritaires et couvrent près de 65% de la surface boisée de production. Les principales essences feuillues sont les chênes et les bouleaux. Les peuplements résineux occupent quant à eux 35% de la surface boisée productive et sont majoritairement constitués d'épicéas.

Les forêts du Pays de Bray sont pour la plupart des forêts d'âge intermédiaire qui abordent leur phase de pleine production. L'état des forêts permet aujourd'hui une valorisation du bois en bois d'œuvre. L'exploitation forestière permet le maintien d'une activité de transformation et génère localement quelques emplois. Les massifs forestiers du Pays de Bray relèvent globalement d'une exploitation sylvicole avec une dimension économique importante, à l'exclusion toutefois des secteurs tourbeux présents localement à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000. Le bois énergie constitue également une filière, avec le bois-bûche et le bois déchiqueté.

ENJEUX

La majorité des complexes tourbeux d'intérêt européen sont localisés dans les secteurs forestiers du site du Pays de Bray. A ces habitats tourbeux se rajoutent les forêts alluviales et les chênaies à Molinie, également éligibles.

La gestion sylvicole pratiquée sur le site est compatible avec le maintien des habitats présents. Toutefois, le maintien des milieux remarquables comme les complexes tourbeux nécessite la mise en place d'une gestion conservatoire, conciliable avec les différentes fonctions de la forêt et sans remettre en cause la fonction de production de ces massifs forestiers. C'est à ce niveau que se situe le principal enjeu en secteur forestier.

A noter également que le morcellement de la forêt privée induit des difficultés à mobiliser les propriétaires.

LES ACTIVITES CYNEGETIQUES

En application de la loi n°2000-698 du 26 juillet 2000 relative à la chasse, les activités cynégétiques sont désormais soumises à un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC). L'actuel

SDGC a été approuvé pour une période de 6 ans et s'applique pour la période 2010-2016.

Depuis 2011, la Fédération des chasseurs de Seine-Maritime a notamment mis en place un programme de valorisation des zones humides chassées. Ce programme permet la réalisation de diagnostics écologiques et fonctionnels de ces zones en vue de développer des plans de gestion des zones humides (mares de chasse et marais attenants) avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

Le suivi des espèces de gibiers sédentaires (petite et grande faune) s'articule autour de deux zones de gestion cynégétique sur le site Natura 2000 du Pays de Bray humide. Ces deux zones couvrent 71 000 hectares dont 10 000 hectares sont boisés. On recense sur le site trois Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) : le GIC de l'Epte, le GIC de Bray et le GIC de Bray Andelle.

ENJEUX

Les chasseurs sont les principaux acteurs concernés par la gestion de certains milieux ouverts qui ne relèvent pas d'une gestion forestière et qui ne sont actuellement plus gérés à des fins agricoles. A travers leur activité, ils sont également concernés par la gestion de certaines mares ou plans d'eau pouvant constituer des sites de reproduction intéressants pour le Triton crêté ou des habitats aquatiques d'intérêt européen en tant que tels.

L'ACTIVITE PISCICOLE

La Fédération départementale de pêche de Seine-Maritime a pour missions la défense des milieux aquatiques, la mise en valeur piscicole et la promotion de la pêche au travers du Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources piscicoles de Seine-Maritime (PDPG 76). La mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) pour la protection de l'Ecrevisse à pattes blanches et de la Mulette épaisse est également en projet sur le territoire. Des parcours de pêche sur l'Epte sont gérés par deux Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) : La Truite Gournaisienne et la Truite Brayonne.

ENJEUX

Par le biais leurs missions, la Fédération départementale de pêche et les AAPPMA ont un rôle non négligeable sur le maintien en bon état écologique des cours d'eau et des espèces aquatiques ainsi que sur le suivi des espèces piscicoles (dont celles d'intérêt communautaire). L'enjeu principal est donc la prise en compte du site dans les projets et la gestion des espaces liés à la pêche.

L'INDUSTRIE, L'ARTISANAT ET LES CARRIERES

Le secteur automobile a un fort impact sur le Pays de Bray, avec la présence de grands équipementiers (Autoliv France, MGI Coutier, Sika France). L'agro-alimentaire est également une filière importante pour l'ex Haute-Normandie et pour le Pays de Bray avec la présence de Danone, Moulin Paul Dupuis... Sur les communes du site, on dénombre 29 Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE). Au total, près de 38% de ces ICPE sont liées à l'activité agricole. Les communes concernées par le site Natura 2000 Pays de Bray humide abritent plusieurs zones d'activités.

Les ressources géologiques particulières du Pays de Bray peuvent constituer des gisements potentiels de matériaux. Ces ressources se distinguent des principales ressources du département, de par leur nature et les volumes disponibles : les granulats alluvionnaires. En effet, l'anticlinal faillé du Pays de Bray met à l'affleurement des argiles, sables et calcaires. Actuellement, 5 carrières sont recensées à proximité du site dans la base des installations classées, sur les communes de Cuy-Saint-Fiacre (2 carrières), Elbeuf-en-Bray, Ferrières-en-Bray et Roncherolles-en-Bray. Il s'agit principalement de carrières de sable puis de marne et d'argile. Des projets de carrières sont en cours sur le territoire. C'est le schéma départemental des carrières qui évalue les ressources et les besoins du département pour définir l'ensemble des orientations nécessaires à une utilisation économe des matériaux dans le meilleur respect de l'environnement.

ENJEUX

Le développement et la modernisation des industries et zones d'activités, doivent prendre en compte les impératifs de protection des milieux naturels. Ces activités sont déjà encadrées par la réglementation liée aux ICPE (avec l'étude d'impact), le droit de l'occupation du sol (permis de construire) et la réglementation liée à l'évaluation des incidences Natura 2000.

L'exploitation des gisements de granulats du Pays de Bray doit être assurée dans le respect des conditions environnementales. Au regard des inventaires écologiques réalisés, il apparaît que la moitié des milieux naturels éligibles et restaurables se localisent sur des gisements potentiels. Certains gisements se situent dans des secteurs qualifiés de dégradés ou difficilement restaurables.

LE TOURISME ET LES ACTIVITES DE LOISIRS ET DE DECOUVERTE

L'attractivité du Pays de Bray est ancienne. Elle repose sur la richesse de ses paysages et de son patrimoine naturel et architectural. La place des résidences secondaires le montre : elles représentent 7,9% des logements contre 3,7% au niveau départemental. Pour certaines communes situées au cœur du site Natura 2000, Mésangueville, Hodeng-Hodenger ou Ménerval, les résidences secondaires représentent plus du quart des logements de la commune. Le Pays de Bray bénéficie d'une

localisation avantageuse entre Rouen, Amiens, Paris et Beauvais avec un réseau routier développé. De plus, 3 gares permettent aux touristes d'accéder au Pays de Bray en train. Le site Pays de Bray humide est concerné par plusieurs circuits balisés de promenade et de randonnée et bénéficie de l'aménagement de l'Avenue Verte London-Paris.

Les activités de loisirs et lieux de découverte sont assez bien répartis sur le territoire. Le lieu le plus fréquenté à proximité du site Natura 2000 Pays de Bray humide est le casino de Forges-les-Eaux (station classée de tourisme).

ENJEUX

Les principaux enjeux sont liés au maintien de l'attractivité du territoire relative à la qualité des paysages et à la sensibilisation des prestataires et usagers. Une information des promeneurs sur la présence du site Natura 2000 à proximité pourrait être envisagée. Les besoins en capacité d'accueil et en nouvelle offre touristique pour répondre aux besoins du tourisme tant de passage que de villégiature doivent être conciliés avec les objectifs de préservation des habitats naturels et des espèces. Il est également important de souligner l'importance du maintien de sentiers de randonnée et de promenade, véritables corridors écologiques pour certaines espèces.

LES TRANSPORTS

Entre les agglomérations d'Amiens et Rouen, et au nord de la région parisienne, le Pays de Bray se situe au niveau d'un carrefour interrégional. Le territoire est traversé par des autoroutes et voies ferrées qui desservent cependant de manière inégale le territoire. Un réseau de lignes de bus permet également aux habitants d'accéder aux agglomérations de Dieppe et de Rouen.

La RD 915 longe le site Pays de Bray humide et traverse le Pays de Bray selon un axe nord / sud, avec un trafic compris entre 3 512 véhicules par jour dans le secteur de Sainte-Geneviève et 6 481 véhicules par jour à Gournay-en-Bray. Cet axe structurant interne du Pays est fortement emprunté, notamment le week-end, pour l'accès à la côte par les Franciliens.

D'autres liaisons locales sont présentes sur ou à proximité du site Natura 2000.

ENJEUX

Ces infrastructures ont un impact sur les habitats et espèces lors de leur construction et représentent une barrière au déplacement de certaines espèces, notamment des amphibiens. De plus, l'entretien et l'aménagement des routes ou voies ferrées se fait parfois au détriment de la préservation des milieux naturels (arrachage, broyage de haies et traitements phytosanitaires notamment).

L'ÉVALUATION DU PRÉCEDENT DOCOB

Le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Pays de Bray humide » avait été adopté en 2005. Après une dizaine d'années de mise en œuvre du dispositif sur le territoire, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Bray, opérateur du dispositif sur ce site, a lancé sa révision. Cette révision passe notamment par l'évaluation du précédent DOCOB afin d'identifier les manques, freins et problèmes rencontrés dans un souci d'amélioration continue.

Tableau 1 : Evaluation synthétique du précédent DOCOB

Actions	Points positifs	Points négatifs ou à améliorer
Conservation des habitats et espèces	Réalisation d'un inventaire sur toutes les mares identifiées du site entre 2011 et 2012 Mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site en 2012	Régression du Triton crêté sur le site due notamment à l'urbanisation et à la destruction de ses habitats Peu de connaissances sur la localisation des populations d'espèces d'intérêt communautaire Disparition des prairies à Nard, habitat en régression au niveau national, due notamment aux modifications des pratiques agro-pastorales Dégradation des tourbières du site, nécessité d'impulser davantage de projets de restauration de ces milieux
Sensibilisation/communication	Création d'outils de communication (film, exposition, dépliant...)	Difficulté à toucher le grand public, notamment le public non sensibilisé aux enjeux de préservation du site
Actions de gestion/contractualisation	Forte dynamique de contractualisation de mesures agro-environnementales sur le site Projets de restauration d'habitats en cours sur le site	Nécessité de proposer dans le DOCOB des actions hors financements Natura 2000 Peu de visibilité sur les financements disponibles pour les contrats « ni agricoles ni forestiers » et contrats forestiers induisant une faible contractualisation
Suivi de la mise en œuvre du DOCOB	Implication de la structure porteuse dans le suivi et la mise en œuvre du DOCOB Coopération et échanges avec les partenaires institutionnels et techniques	Nécessité d'identifier des indicateurs concrets de suivi de la mise en œuvre du DOCOB
Prise en compte du site localement	Intégration des objectifs du DOCOB dans la politique de la structure du fait du portage par le PETR	Continuer les démarches d'appropriation des enjeux Natura 2000 auprès des élus du site

LES OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 DU PAYS DE BRAY HUMIDE

LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SITE

Objectifs de développement durable	
Les habitats et espèces d'intérêt communautaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le ratio prairies/cultures en augmentant la proportion de prairies • Maintenir et restaurer les habitats d'intérêt communautaire • Maintenir et restaurer les habitats des espèces d'intérêt communautaire • Maintenir et restaurer une continuité écologique notamment par le maintien d'un maillage de haies et de mares • Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire • Assurer un suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire • Limiter au maximum l'utilisation de phytosanitaires et intrants • Eviter, surveiller et contenir les espèces invasives (Renouée du Japon, Ragondin...) 	
Les activités socio-économiques	
Démographie et occupation du sol	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'élevage et les surfaces en herbe permanente • Favoriser la réduction des intrants
Aménagement et urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser des systèmes d'exploitation extensifs et durables dans le respect des potentiels des terroirs
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter et développer des pratiques permettant le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Activité agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place de plans de gestion sur les zones humides du site
Activité forestière	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les habitats naturels du site de toute urbanisation et de toute gestion inadaptée
Activité cynégétique	<ul style="list-style-type: none"> • Maitriser l'urbanisation sur et à proximité du site en favorisant la préservation des milieux naturels dans les documents d'urbanisme
Activité piscicole	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la cohérence entre le Docob, les documents d'urbanisme et autres documents de référence pour l'aménagement du territoire
Industrie, artisanat et carrières	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place de documents de gestion durable pour les boisements du site
Tourisme et activités de loisirs et de découverte	<ul style="list-style-type: none"> • Informer/sensibiliser les usagers sur les enjeux relatifs au site et poursuivre la mise en place d'outils pédagogiques
Autres activités	<ul style="list-style-type: none"> • Concilier le développement des activités et les aménagements avec la préservation de la biodiversité

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS DU SITE

Habitats concernés		Etat de conservation	Objectifs opérationnels
Habitats aquatiques	3150 Plans d'eau eutrophes avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrochariton</i> – env. 5 ha	Bon	Traiter les rejets polluants (collecte des eaux usées)
			Limiter l'eutrophisation
			Réduire les apports sédimentaires (problématique de ruissellement et érosion)
			Entretien afin d'éviter le comblement
Habitats forestiers	9120 Hêtraie-Chênaie collinéenne à Houx - env 2 ha	Bon	Maintenir la gestion actuelle
	9190 Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> -	Moyen	Maintenir le régime hydrique Maintenir la gestion actuelle
	91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> - env. 33 ha	Moyen à bon	Maintenir le régime hydrique Maintenir une vocation feuillue Maintenir un peuplement clair à base d'aulnes et de frênes
	91D0* Tourbières boisées – env. 24 ha	Moyen à excellent	Maintenir le régime hydrique et des conditions trophiques Maintenir l'état boisé sous forme d'un peuplement clair Restaurer les zones dégradées
Landes et tourbières	4010 Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> - env. 0,2 ha	Bon	Maintenir le régime hydrique et des conditions trophiques favorables Maintenir le milieu ouvert par gestion extensive et limitation du développement des ligneux
	6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards alpin – env. 10 ha	Bon	Maintenir le régime hydrique et des conditions trophiques favorables Maintenir en l'état pour au moins 50% de la surface par une gestion adaptée ou laisser faire l'évolution naturelle au profit d'un autre habitat d'intérêt communautaire
	7110* Tourbières hautes actives - env. 2 ha	Moyen à excellent	Maintenir le régime hydrique et des conditions trophiques favorables Maintenir une mosaïque avec dominance de zones ouvertes Limiter la colonisation par les ligneux Restaurer par une gestion adaptée
	7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle- env. 1,34 ha	Mauvais à moyen	Maintenir le régime hydrique et des conditions trophiques favorables Expérimenter une restauration de ces habitats Maintenir un couvert forestier clair
Habitats prairiaux	6230* Formations herbeuses à <i>Nardus</i> - env. 18 ha	Très mauvais (uniquement sous forme d'habitat potentiel)	Restaurer des conditions trophiques favorables Réouvrir par débroussaillage de l'Ajonc d'Europe ou fauche de la Fougère Aigle Favoriser une gestion par pâturage extensif
	6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux et argilo-limoneux - env. 108 ha	Moyen à bon	Maintenir le milieu ouvert Maintenir un régime hydrique et des conditions trophiques favorables Restaurer des conditions trophiques favorables pour les habitats dégradés Favoriser une gestion par pâturage extensif
	6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude – env. 103 ha	Moyen à bon	Maintenir un régime hydrique et de conditions trophiques favorables Favoriser une gestion par fauche Restaurer des conditions trophiques favorables pour les habitats dégradés
Pentes rocheuses	8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique – 0,77 ha	Bon	Maintenir en l'état le chemin et ses abords Favoriser la fauche tardive (fin juillet) pour la gestion des bordures

Espèces concernées	Objectifs opérationnels
Triton crêté	Maintenir, restaurer et gérer les habitats de l'espèce (mares, haies et prairies)
	Renforcer le réseau de haies par plantation dans les zones prioritaires
	Renforcer le réseau de sites de reproduction par création de mares
	Proscrire l'empoisonnement des mares
	Informier et sensibiliser les propriétaires et exploitants
	Compléter la cartographie des mares et des populations
	Assurer un suivi des populations de Triton crêté
Grand Murin et Murin à oreilles échancrées	Favoriser l'élevage extensif et le maintien des prairies
	Maintenir les haies (corridors biologiques pour le déplacement des espèces)
	Maintenir des milieux boisés diversifiés et de qualité
	Maintenir des arbres à cavités et des arbres sénescents et morts
	Améliorer les connaissances sur la présence des espèces sur le site
Lucane cerf-volant	Maintenir les arbres têtards et favoriser leur formation
	Maintenir des arbres sénescents ou morts dans les boisements au sol ainsi que des souches hautes
	Améliorer les connaissances sur la présence de l'espèce sur le site
Chabot	Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles
Ecrevisses à pattes blanches	Maintenir ou restaurer la qualité de l'eau
Lamproie de Planer	Améliorer les connaissances sur la présence des espèces sur le site
Agrion de Mercure	Maintenir ou restaurer les habitats de vie de l'espèce
	Améliorer les connaissances sur la présence de l'espèce sur le site

LES INDICATEURS DE SUIVI DES OBJECTIFS

Le suivi de l'animation du DOCOB, des habitats naturels et des espèces doit être réalisé sur la base d'indicateurs. Ces indicateurs doivent notamment permettre d'apprécier les résultats concrets des actions mises en place.

MESURES	INDICATEURS
Mise en œuvre des actions de gestion	nombre d'exploitants, propriétaires particuliers et/ou forestiers contactés
	nombre d'exploitants, propriétaires particuliers et/ou forestiers rencontrés
	nombre de MAEC, contrat ni agricoles ni forestiers et contrats forestiers déposés
	nombre d'hectares contractualisés
	nombre d'hectares contractualisés sur des habitats d'intérêts communautaires
	nombre de mares restaurées
	linéaire de haies engagé
	autres projets de gestion écologique (hors outils Natura 2000) en cours de réalisation connus par l'animateur
	cartographie de la contractualisation
	nombre d'action de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
Intégration du DOCOB dans les politiques territoriales	nombre de réunions à destination des élus
Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences	nombre de dossiers d'EIN2000 (hors outils Natura 2000) en cours de réalisation connus par l'animateur
Communication/Information	outils et type d'information réalisés (public ciblé)
	site internet
	site internet actualisé
	exposition régionale utilisée
Suivi scientifique et amélioration des connaissances	nombre de mares
	linéaire de haies
	nombre de populations d'espèces d'intérêt communautaire (étude et suivi des espèces d'intérêt communautaire du site)
	surface d'habitats d'intérêt communautaire
	% d'habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation
	suivi des habitats par rapport à la contractualisation
	localisation des espèces exotiques envahissantes
Veille sur les atteintes au site	signalements d'atteinte aux habitats et espèces du site
	surface agricole utilisée et surface en herbe
	évolution du ratio prairies/cultures
	nombre connu de prairies retournées
	nombre connu de mares comblées
	nombre et pourcentage d'exploitations pratiquant l'élevage
	nombre de documents d'urbanisme conforme au DOCOB
	nombre de documents de gestion durable sur le site
	nombre de document prenant en compte les enjeux du DOCOB
	nombre de mesures compensatoires mises en place
Organisation des réunions du Copil/coordination des acteurs/révision du DOCOB	nombre de réunions d'information publiques
	nombre de réunions du COPIL
	nombre de réunions de travail techniques

LES PROPOSITIONS DE MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

LE CONTRAT NATURA 2000

Le contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Il définit les actions à mettre en œuvre conformément au DOCOB ainsi que la nature et les modalités de versement des aides.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site Natura 2000, peut signer un contrat Natura 2000. Elle s'engage ainsi pour une durée de 5 ans.

Il existe deux types de contrats :

- Les contrats ni agricoles ni forestiers (dits « ni ni »), relatifs aux milieux ouverts.
- Les contrats forestiers, relatifs aux milieux boisés.

Sur le site Natura 2000 « Pays de Bray humide », les contrats proposés permettant d'atteindre les objectifs de conservation du site peuvent concerner par exemple la restauration de mare, la plantation de haies ou encore la restauration ou l'entretien d'habitats par une gestion particulière.

Dans le cadre de la signature d'un contrat Natura 2000, le signataire peut, s'il le souhaite, bénéficier d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Pour les exploitants agricoles, les contrats Natura 2000 prennent la forme de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), anciennement Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAEt). Les MAEC sont exclusivement destinées aux exploitants agricoles et ne concernent que les surfaces agricoles déclarées à la PAC. Les MAEC sont rémunérées sur la base d'un surcoût/manque à gagner par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre. En effet, certaines pratiques jugées plus favorables pour l'environnement peuvent avoir un impact direct ou indirect sur l'activité économique de l'exploitation (ex : la limitation des intrants ou le retard de fauche). Comme pour les contrats Natura 2000, les MAEC sont des contrats signés entre l'exploitant agricole volontaire et l'Etat, pour une durée de 5 ans. Les MAEC sont régis par la mesure 10 du PDRR 2014-2020.

L'ensemble de ces contrats et mesures sont décrits dans le Tome 2 du DOCOB « Mesures de gestion ». Au-delà des actions réalisables par le biais des contrats Natura 2000, des mesures agro-environnementales ou de la Charte Natura 2000, le document d'objectifs peut également préciser les actions compatibles ou à mettre en œuvre sur le territoire permettant également d'atteindre les objectifs du DOCOB (voir Tome 2 du DOCOB).

LA CHARTE

La Charte Natura 2000, qui découle du code de l'Environnement, est un élément constitutif du document d'objectifs du site et constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière.

Cet outil permet aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000, selon des engagements de gestion courante et durable, définis par type de milieu. Ces engagements contribuent, selon les orientations définies dans le DOCOB, à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000. Ils ne nécessitent pas de la part du signataire un investissement susceptible d'entraîner des coûts importants et relèvent davantage de bonnes pratiques.

La charte relative à des « engagements de bonnes pratiques » contient généralement deux types d'engagements :

- des engagements généraux valables sur l'ensemble du site ;
- des engagements différenciés en fonction des habitats ou des espèces qui intéressent le signataire (milieux ouverts, milieux forestiers...).

Ce volet de la charte prévoit également des recommandations générales.

Elle peut être souscrite par toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site, pour une durée de 5 ans.

L'adhésion à la Charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. Par ailleurs, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000. Les deux dispositifs sont indépendants l'un de l'autre, mais peuvent être complémentaires.

Comme pour les contrats Natura 2000, le signataire de la Charte Natura 2000 peut, s'il le souhaite, bénéficier d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

LES EVALUATIONS D'INCIDENCES

L'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est définie par le code de l'environnement. Les activités soumises à évaluation des incidences sont définies par trois listes :

- **Une liste nationale** (article R414-19 du code de l'environnement), comportant 29 items et couvrant divers types de projets : documents de planification, programmes ou projets d'activités de travaux, d'aménagements, manifestations ou interventions dans le milieu naturel (documents d'urbanisme, forestiers, projets soumis à étude d'impact, ICPE, manifestations sportives de grande ampleur, etc.). Sauf mention contraire, les activités figurant dans la liste nationale sont soumises à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'elles couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000 ;
- **Deux listes locales** (départementales), arrêtées par le préfet de département. Ces listes ont vocation à tenir compte des enjeux de chaque territoire :
 - o Une première liste définissant des activités déjà encadrées administrativement (autorisation, approbation, déclaration) et venant en complément de celles figurant sur la liste nationale. Pour le département de Seine-Maritime, cette première liste locale a été fixée par l'arrêté préfectoral du 17 février 2011.
 - o Une deuxième liste précisant des activités qui jusqu'alors ne nécessitaient aucune formalité administrative, cette seconde liste locale a été fixée par l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2015.

Dès lors qu'une activité figure dans l'une de ces listes, le porteur de projet est dans l'obligation de produire une évaluation des incidences Natura 2000 à l'appui de sa demande.

LA CONCERTATION

Sur les sites Natura 2000, chaque état membre de l'Union Européenne s'engage à conserver dans un état favorable les habitats naturels et les espèces en conciliant les nécessités économiques, sociales et culturelles. Les sites Natura 2000 ne sont pas des « sanctuaires de nature » d'où l'homme serait exclu. Parfois, certaines activités doivent même être favorisées car elles sont nécessaires à la conservation des habitats ou des espèces concernés.

Les deux Directives européennes fixent aux états membres une obligation de résultats mais leur laissent le choix des moyens. Pour atteindre l'objectif de conservation des habitats naturels et des espèces, l'état français a privilégié la voie de la concertation et de la contractualisation avec les acteurs locaux.

Un organisme opérateur est désigné par le Préfet de région sur chaque site Natura 2000. Il est chargé de mener à bien la concertation et de rédiger le Document d'Objectifs (DOCOB). Le Document d'Objectifs est propre à chaque site Natura 2000. Sa rédaction est le fruit d'une réflexion concertée entre tous les acteurs concernés (habitants, usagers, élus, professionnels, experts scientifiques, administrations, associations locales), réunis au sein d'un comité de pilotage présidé.

L'ANIMATION

Il apparaît évident qu'une animation locale est nécessaire pour informer, sensibiliser les personnes susceptibles de bénéficier des contrats Natura 2000, les engager et les accompagner dans la contractualisation. Cette animation doit passer par des actions :

- d'information et de sensibilisation ciblées sur les propriétaires et gestionnaires concernés par la gestion des habitats éligibles
- d'information et de sensibilisation plus larges à destination de l'ensemble des personnes concernées par Natura 2000, notamment autour des enjeux liés à la préservation du Triton crêté
- d'accompagnement à la contractualisation à travers la réalisation de diagnostics, la définition d'engagements et le montage administratif des dossiers.

Les différentes étapes de révision du DOCOB ont été discutées et concertées avec les acteurs locaux lors de groupes de travail. Ces groupes de travail ont été constitués à partir d'un appel à inscription lancé par courrier en octobre 2013 aux membres de la commission environnement du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement (SMAD) du Pays de Bray (ancien PETR) et aux membres du comité de pilotage du site.

En 2014, des groupes de travail se sont réunis afin d'identifier les enjeux à partir des diagnostics afin de prédéfinir les objectifs de développement durable du site. Afin de finaliser ce travail, une réunion avec l'ensemble des participants aux groupes de travail a eu lieu le 3 juillet 2014 pour définir les objectifs du site à partir des enjeux retenus précédemment. Le comité de pilotage du 28 mai 2015 a eu pour objet de valider la mise à jour des diagnostics et des objectifs du site.

Deux nouveaux groupes de travail ont ensuite été organisés en décembre 2015 afin d'échanger et mettre à jour les mesures proposées dans le cadre du DOCOB. Un comité de pilotage a été réuni le 15/11/2016 afin de valider la révision du document d'objectif.

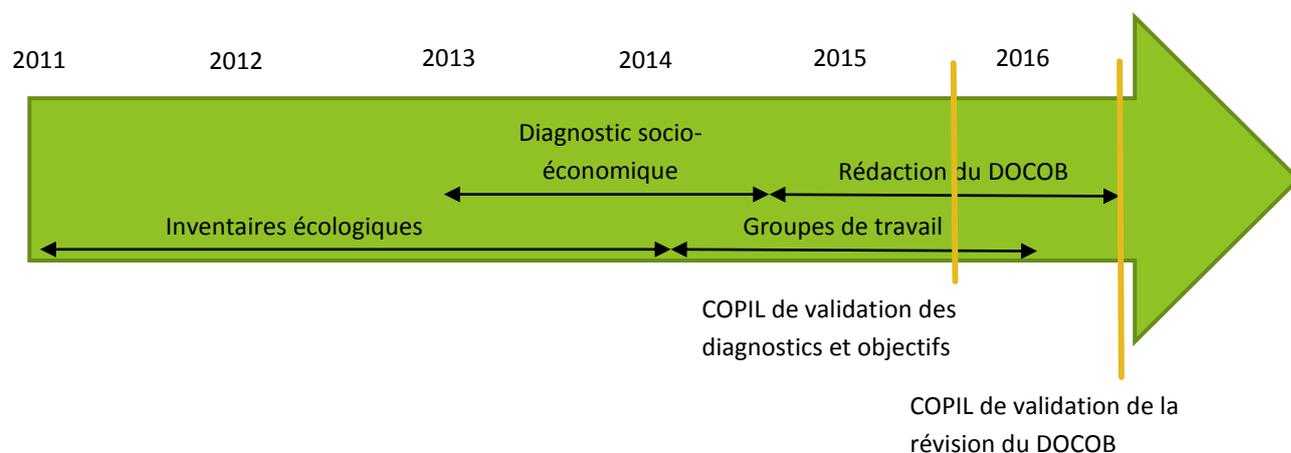


Figure 4 : Chronologie de la révision du DOCOB

Document d'objectifs
PAYS DE BRAY HUMIDE · FR 2300131



Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray
Maison des services - Boulevard Maréchal Joffre - 76270 Neufchâtel-en-Bray
02 32 97 56 14 - www.paysdebray.org - contact@paysdebray.org